
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt, le seize juillet, à 20 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 juillet 2020 de la 1ère Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Marlieux, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 59

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 60

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES		Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x			
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x			
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x			
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x			
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x			
	Thierry	JOLIVET	x			
	Stéphane	MERIEUX	x			
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x			
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x			
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x			
	Chantal	BROUILLET	x			
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x			
	Sylvie	BIAJOUX	x			
	Michel	JACQUARD	x			
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x			
	Pascal	CURNILLON	x			
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x			
	Jean-François	JANNET	x			
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x			
CRANS	Françoise	MORTREUX	x			
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x			
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	x			

LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Monique	LACROIX	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	Juliette BURNET
	Juliette	BURNET	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

COMMUNES	DELEGUES SUPPLEANTS		Présent(s)	Absent(s)
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Martine	VERNU	x	
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST		x
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x	

BOULIGNEUX	Anne-Marie	MAISSON		x
CHANEINS	Gérard	SOMMER		x
CHATENAY	Chrystèle	CURT	x	
CONDEISSIAT	Daniel	MOREL		x
CRANS	Didier	BEREZIAT		x
DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE		x
LAPEYROUSE	Hélène	ALVADO	x	
LE PLANTAY	Josiane	BROYER		x
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x	
MONTHIEUX	Denis	PROST	x	
RELEVANT	Didier	PICHON	x	
ROMANS	Laurent	PERRADIN		x
SAINT-ANDRE-LE-BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x	
SAINT-GEORGES-SUR-RENON	Philippe	DE JERPHANION		x
SAINT GERMAIN SUR RENON	Philippe	GOURDIN		x
SAINT NIZIER LE DESERT	Eric	LAFAY		x
SAINTE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x	
SANDRANS	Patrick	ALVAREZ		x
SULIGNAT	Daniel	VERNAY	x	
VALEINS	Estelle	MAINGUE-LAGRANGE	x	
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x	

I- INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence du doyen d'âge M. Jean-Paul GRANDJEAN qui a procédé à l'appel nominal, a constaté que le Conseil communautaire était complet et que les conditions de quorum étaient remplies. Il a déclaré les nouveaux Conseillers communautaires installés dans leurs fonctions :

Communes	Titulaires	Suppléants
ABERGEMENT CLEMENCIAT	Daniel BOULON	Martine VERNU
BANEINS	Jean-Pierre GRANGE	Jean Marc DUBOST
BIRIEUX	Franck CALATAYUD	Cyril BAILLET
BOULIGNEUX	Laurent COMTET	Anne-Marie MAISSON
CHALAMONT	Stéphane MERIEUX Roseline FLACHER Thierry JOLIVET	
CHANEINS	Patrice FLAMAND	Gérard SOMMER
CHATENAY	Evelyne BERNARD	Chrystèle CURT
CHATILLON LA PALUD	Gilles DUBOIS Chantal BROUILLET	
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick MATHIAS Sylvie BIAJOUX Michel JACQUARD	

	Fabienne BAS-DESFARGES Pascal CURNILLON Bernadette CARLOT MARTIN Jean François JANNET	
CONDEISSIAT	Stephen GAUTIER	Daniel MOREL
CRANS	Françoise MORTREUX	Didier BEREZIAT
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier MUNERET	Martial TRINQUE
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille RIMAUD	Guillaume SIBELLE
LAPEYROUSE	Gilles DUBOST	Hélène ALVADO
LE PLANTAY	Philippe POTTIER	Josiane BROYER
MARLIEUX	Jean Paul GRANDJEAN	Chantal DESSERTINE
MIONNAY	Henri CORMORECHE Emilie FLEURY Jean Luc BOURDIN	
MONTHIEUX	Philippe PAILLASSON	Denis PROST
NEUVILLE-LES-DAMES	Michel CHALAYER Rachel RIONET	
RELEVANT	Christiane CURNILLON	Didier PICHON
ROMANS	Jean-Michel GAUTHIER	Laurent PERRADIN
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic LOREAU Evelyne ESCRIVA Pascal GAGNOLET Monique LACROIX	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain JAYR	Frédéric HAUPERT
ST GEORGES SUR RENON	Jacques PAPILLON	Philippe DE JERPHANION
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe MONIER	Philippe GOURDIN
ST MARCEL	Dominique PETRONE Martine DURET	
ST NIZIER LE DESERT	Jean Paul COURRIER	Eric LAFAY
SAINTE OLIVE	Thierry PAUCHARD	Thierry SPINLER
SAINT PAUL DE VARAX	Franck SUCILLON Juliette BURNET	
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel LANIER Martine MOREL PIRON	
SANDRANS	Audrey CHEVALIER	Patrick ALVAREZ
SULIGNAT	Alain GENESTOUX	Daniel VERNAY
VALEINS	Frédéric BARDON	Estelle MAINGUE LAGRANGE
VERSAILLEUX	Gérard BRANCHY	Christophe JACQUIER
VILLARS LES DOMBES	Pierre LARRIEU Isabelle DUBOIS François MARECHAL Géraldine MERCIER	

	Didier FROMENTIN Agnès DUPERRIER Jacques LIENHARDT	
VILLETTE SUR AIN	Jean Pierre HUMBERT	Philippe PETIT

II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Laurent COMTET est élu secrétaire de séance par 59 voix pour et 1 abstention (M. BOURDIN).

III- ELECTION DU PRESIDENT/ DE LA PRESIDENTE

Le doyen d'âge a poursuivi sa fonction en invitant le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs : Mme CHEVALIER et Mme FLEURY.

Se sont portés candidats :

- Monsieur Stéphane MERIEUX
- Madame Isabelle DUBOIS

Discours de M. MERIEUX :

« Tout d'abord, je remercie toutes les personnes rencontrées ces derniers temps en entretien individuel ou en réunions collectives qui m'ont apporté beaucoup de choses et confirmé si besoin était ma motivation pour me présenter ce soir.

Je ne referai pas un exposé de toute ma motivation, de ma disponibilité, de mes convictions et des projets, déjà développés plusieurs fois. Je pense que la soirée peut être longue. Il est inutile de revenir sur des choses qui ont déjà été dites.

Ce que je veux revenir ce soir c'est de corriger à l'avenir des dysfonctionnements ou des problématiques qui sont apparus au sein du conseil communautaire et tout en faisant cela, il n'est pas question de faire abnégation des projets passés, ni ignorer les compétences et les engagements des hommes et des femmes qui ont travaillé dans cette communauté de communes jusqu'à présent.

Je veux juste rappeler qu'une communauté de communes est un EPCI, un bel établissement, un bel outil pour les communes qui doit être au service de l'ensemble du territoire, petites communes, grandes communes, du Nord, du Sud, de l'Est ou de l'Ouest. C'est vraiment ça qu'il faut remettre au centre du fonctionnement parce que tous les projets doivent être répartis. Cet EPCI a pour but de fédérer, de répartir, de réorganiser notre territoire de Dombes. C'est dans ce sens-là que je souhaite me présenter ce soir.

Après la présentation d'Isabelle Dubois, nous procéderons à un vote. Ce vote doit être fait dans votre âme et conscience. On doit faire fi des querelles et des pressions qu'il a y eu de droite et de gauche. Dans ce vote se manifeste l'enthousiasme et la volonté que l'on peut avoir pour ce territoire et son ensemble. Ce territoire est merveilleux, avec beaucoup de qualités et d'avantages. Il faut savoir le préserver, le défendre et le conforter dans ces spécificités. C'est un point très important. Il ne faut pas oublier que pour porter ce beau territoire, il faut aussi le défendre avec passion, auprès des institutions comme le Département, la Région et les services de l'Etat. Nous avons besoin d'eux pour lancer notre projet mais aussi des communes qui sont à l'initiative de ces projets et les porter conjointement avec nous tous. Aujourd'hui, vous avez 2 candidatures qui sont bien légitimes. Faites le choix entre votre âme et conscience. Je suis obligé de dire que je pense qu'il faudrait éviter un copier-coller même s'il est édulcoré parce qu'il faut changer une ambiance qui est parfois tendue. En tout cas, ce n'est pas parfois mais régulièrement pour des choses qui n'ont pas lieu d'être et cela ne doit

pas être comme ça dans une communauté de communes mais un service pour tous, un outil à la disposition de tout le monde et très utile. Je souhaite un apaisement, de donner l'espoir et de l'envie. Je ne vais pas dire qu'une équipe est prête mais des personnes se sont manifestées pour être vice-président. Les personnes qui postuleront et qui seront candidats, sont motivés, prêts à agir, avec de véritables compétences.

Je finirai juste par dire, n'oublions pas que la Dombes est magnifique. C'est un territoire extraordinaire et nous devons être à la hauteur de ce qu'elle nous donne.

Merci. »

Discours de Mme DUBOIS :

« Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, toutes et tous, pour votre élection à ce poste de conseiller communautaire. Je vous souhaite à toutes et à tous un mandat, passionnant, enrichissant et fructueux pour notre territoire.

Je tiens à présent à remercier tous les conseillers communautaires sortants pour leur implication et à féliciter et souhaiter la bienvenue aux 28 nouveaux conseillers communautaires.

Je vais brièvement me présenter et vous exposer mes motivations pour cette élection à la présidence de notre communauté de communes.

Isabelle DUBOIS, 55 ans, mariée, 3 enfants, 4 petits-enfants, dombiste depuis plusieurs générations. Mon parcours professionnel : après avoir travaillé une vingtaine d'années dans différentes administrations et collectivités territoriales (équipement, syndicat des eaux, communauté de communes), en 2006, j'ai rejoint le secteur privé pour exercer le métier d'assistante administrative et juridique – spécialisation marchés publics dans un bureau d'études de maîtrise d'œuvre voirie et réseaux divers. Puis en 2016 création d'une société de prestations de service en marchés publics.

Elue en 2014 sur la liste du maire de Villars les Dombes Pierre Larrieu, j'ai occupé le poste d'adjointe aux finances, renouvelée dans les mêmes fonctions depuis les élections du mois de mars dernier. J'ai également été élue avec Michel Girer à la CCCD 1^{ère} Vice-Présidente aux finances et ressources humaines, poste confirmé en 2017.

Depuis le mois de mai 2019, puis plus récemment depuis le décès de Michel Girer en février, j'assume la suppléance de la Présidence.

Soucieux d'anticiper au mieux l'avenir, même le plus funeste, c'est Michel Girer qui le premier m'a suggéré de me préparer à prendre sa suite. Nous avons beaucoup échangé à ce sujet et il m'a transmis un message essentiel. Il m'a dit « fais à ta main, ta main n'est pas la même que la mienne ». C'est ce que j'ai fait. Plusieurs élus, certains identifiés dans la minorité, m'ont remercié d'avoir apporté de la sérénité dans les débats du Conseil Communautaire.

Plusieurs élus, certains identifiés comme des leaders de la minorité, m'ont encouragée à poursuivre dans ce nouveau mandat. Ces encouragements, ces retours et le plaisir que j'ai pris à coordonner les travaux de la CCD malgré les circonstances, m'ont convaincue que je pourrai être la Présidente d'une nouvelle CC.

Pour le coup, j'entends bien suivre les conseils de Michel et faire « à ma main », c'est-à-dire avec du changement...

Voilà pour la présentation, essentiellement destinée aux nouveaux membres du conseil communautaire, un conseil communautaire renouvelé de moitié.

C'est incontestablement une volonté de changement qui s'est exprimée dans les communes.

Je crois qu'il en va de même ici, nous souhaitons un mandat différent, surtout une ambiance de travail, un état d'esprit différent, c'est cette volonté de changement que je porte.

C'est un profond changement, qui doit nous permettre, tout en assurant une certaine continuité de l'action publique, de profiter d'idées nouvelles, d'approches différentes et avancer en toute sérénité.

Nous devons profiter de cette opportunité pour aborder les difficultés qui s'annoncent, non seulement suite à la crise sanitaire, ses conséquences économiques, ses répercussions sur les finances de la CCD mais également au regard des changements indispensables que nous impose le dérèglement climatique.

Vous l'aurez noté, je ne parle pas de réchauffement climatique, mais bien de dérèglement climatique. Parce que certes, il fait plus chaud, c'est incontestable, mais ce n'est pas notre seule difficulté. Nous sommes confrontés à des épisodes violents, d'orages, de tempêtes, beaucoup plus fréquents. J'étais la première à me moquer du « on n'a plus de saison » de nos anciens. Mais aujourd'hui, les agriculteurs sont soumis à des aléas climatiques d'une telle ampleur que les niveaux des récoltes s'apparentent parfois à une loterie.

Nous portons une responsabilité majeure au niveau écologique.

Et nous avons simultanément une responsabilité économique et sociale.

Ecologie, économie et social, les 3 piliers du développement durable, je n'ai rien inventé.

Ce socle du développement durable est en totale cohérence avec le projet de territoire, « un territoire vivant ».

Je vous propose donc cette plateforme claire pour les 6 années à venir : un territoire vivant et durable !

Rassurez-vous, je ne vais pas dérouler une liste d'actions sous forme d'inventaire à la Prévert, comme c'était l'usage auparavant.

Pour le prochain mandat, je vous propose ma candidature à travers 4 points :

- Une devise,
- Une méthode,
- 3 objectifs
- Des invariants

La devise : notre communauté de communes est forte et riche de ses communes. En effet, nos intérêts sont communs et nous devons faire vivre cette communauté de destin. Notre action partagée se fera sous le sceau du respect de nos communes, de leur intégrité et de chacun de leurs élus.

La méthode de travail que je vous propose sera fondée sur le débat et la concertation, autant que nécessaire, et ce dans les commissions, évidemment, mais également en conférence des maires.

- Cette conférence, je souhaite qu'elle se réunisse chaque mois au début du mandat et à une fréquence dont nous conviendrons ensuite. Sans entrer dans le détail, je crois que cette conférence des Maires doit se tenir dans les communes, qui souhaiteront la recevoir.

Je souhaite qu'elle soit précédée d'une visite de la commune pour les Maires disponibles. Chaque réunion pourrait débuter par une présentation synthétique du village au travers d'un diaporama ou d'un mini film.

Ce support visuel ou audio-visuel pourra être réalisé avec l'appui du service communication de la communauté de communes et éventuellement être réutilisé ensuite pour réaliser un site internet. A raison de 6 à 10 communes par an, nous pouvons envisager de couvrir le territoire en 4 ans. Et cela ne coûte rien de plus.

En conférence des Maires, nous aborderons les grandes orientations de la CCD naturellement, mais également certains points plus techniques.

Cela doit permettre aux Maires, les 1ers relais d'information dans les communes, de mieux savoir ce qui se travaille à la CC et de mieux informer les conseillers municipaux.

Mais surtout, cette méthode doit permettre à chaque Maire de s'exprimer plus simplement qu'en conseil communautaire au milieu d'une Quarantaine de points.

La conférence au cœur du processus de décision, qui débute avec les commissions.

- Les commissions doivent rester les espaces dans lesquels les sujets mûrissent, sont détaillés, auscultés, les projets démontés, remontés. Elles doivent permettre aux élus, communautaires et municipaux, au besoin accompagnés de techniciens, de comprendre, de contester, modifier, ajuster, parfois renoncer.

Certes les Commissions ne sont pas des instances de décision, nous le savons, mais elles représentent le premier maillon d'une bonne chaîne de décision.

Je souhaite une commission par trimestre, vous le savez.

- Le bureau, quant à lui se réunira chaque semaine, soit en session formelle pour délibérer, soit en réunion informelle pour aborder la gestion quotidienne de la CCD.

Bien que le jeudi matin ait démontré son intérêt, je ne suis pas opposée à un changement de jour et d'heure afin, notamment, de permettre aux élus qui ne pourraient pas se libérer sur cette plage horaire, de se rendre disponible.

Et je souhaite une innovation : des VP référents territoriaux. J'ai retenu l'idée d'Henri Cormorèche, qui a justement demandé que les VP se rendent **DANS** les communes. Je propose que certains VP soient les référents d'un pôle de communes, le VP sera alors l'interlocuteur élu privilégié pour les communes.

Certes, il existe des agents, qui peuvent et doivent répondre aux communes, mais j'ai compris que vous aspiriez à des contacts et des échanges **ENTRE ELUS**. Et je souhaite favoriser ces échanges.

Et me concernant, je souhaite, au cours de la première année de mandat si possible, être reçue dans chaque Conseil Municipal qui voudra bien m'accueillir. Pour me présenter, rencontrer les élus municipaux et échanger sur le projet communautaire.

• **Les 3 objectifs ou directions** que je vous propose pour ce prochain mandat :

- a. Premier objectif, je crois vraiment qu'il faut faire de la **transition énergétique la pierre angulaire** de l'action de notre territoire. Nous pourrons le faire **au travers de notre futur PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Je le dis non par obligation ou pour être dans l'air du temps, mais avec une sincère conviction.**

- b. Deuxième objectif, avec ce paradigme en tête, il nous faudra travailler à la poursuite **du développement économique et à la qualité de vie** et de services pour nos administrés. Notre action doit tendre à cela : fournir du travail et des services de qualité à nos habitants.
- c. 3ème objectif, fédérer autour d'une identité forte de notre territoire, une identité en laquelle nos habitants pourront se reconnaître et au travers d'une proximité renforcée ; proximité avec les habitants et proximité avec les communes. Notre communauté de communes doit être reconnue pour ses actions ET à travers ses communes.

• **Je terminerai par les invariants :**

- a. Pas d'aventure financière, c'est notre responsabilité devant nos enfants et petits-enfants. Nous avons une situation financière à redresser, nous le savons. Je veux que nous nous y attelions sereinement, calmement mais avec détermination et pragmatisme pour atteindre en 3 ans une durée de désendettement stabilisée autour des 8 années, une CAF supérieure à 1 Million et un programme pluriannuel d'investissements prévoyant les coûts de fonctionnement induits par nos choix ; nous poursuivrons également notre recherche inlassable de subventions.
- b. Pas de sujet tabou : nous parlerons de tous les sujets utiles à la CCD et à ses habitants
- c. Pas de décision importante sans une forte adhésion des communes et une recherche permanente de consensus.

Enfin, c'est avec cette méthode et ses objectifs que je souhaite vous proposer qu'on mette à jour et qu'on amende notre **projet de territoire**, pour qu'il réponde aux enjeux de demain, qu'il recadre nos priorités, qu'il soit suffisamment ambitieux mais aussi tenable financièrement. En effet les grands axes et les grandes priorités avaient été définies au cours du mandat précédent et il conviendra, bien-sûr, de l'amender avec les nouveaux élus de nos communes mais de ne pas repartir d'une page blanche.

Il faudra d'ailleurs qu'on imagine ensemble la forme et le contenu d'un séminaire à organiser d'ici la fin de l'année avec les conseillers municipaux.

Voilà mesdames et messieurs le sens de ma candidature et j'espère que vous me ferez confiance pour mener ce projet. Si c'est le cas je peux vous assurer que je saurai répondre à vos attentes.

Je vous remercie pour votre attention. »

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	60
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	60
Majorité absolue	31

Ont obtenu :

- Madame Isabelle DUBOIS 32 voix
- Monsieur Stéphane MERIEUX 27 voix
- Monsieur Frédéric BARDON 1 voix

Madame Isabelle DUBOIS, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes.

Elle est immédiatement installée dans ses fonctions et prend la présidence de la séance.

La Présidente « remercie pour la confiance accordée et toutes les personnes qui lui ont accordé une voix mais pas seulement. Elle remercie aussi les délégués communautaires qui ont soutenu un autre projet et Stéphane

Merieux. Ce soir, M. Merieux vous n'avez pas perdu parce que nous n'avons pas gagné. Ce soir, c'est la Dombes qui doit gagner. Et cela passe par la concorde. »

Elle propose une suspension de séance de 10 minutes pour étudier avec M. Merieux les conditions d'une ouverture pour aboutir à une liste de noms qui fasse consensus.

IV- FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

La Présidente explique qu'après discussion avec M. Merieux, aucun accord n'a été trouvé. Elle envisageait 12 postes de vice-présidence et une ouverture à 14 vice-présidents + des conseillers délégués. M. Merieux a refusé cette ouverture. Elle trouve cela dommageable vu les compétences de certains. Elle propose donc de fixer à 12 le nombre de vice-présidents.

La Présidente indique que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Le Conseil communautaire de la Dombes étant composé de 60 membres, le nombre maximum serait donc de 12 vice-présidents.

Elle précise que le Conseil Communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

M. JAYR estime que 2 postes de vice-présidences ne correspondent pas aux 27 voix en faveur de M. Merieux. Il pensait à une ouverture au minimum à 4 postes pour « remettre la confiance ».

Mme DUBOIS précise qu'elle aurait souhaité que des élus, bien que n'aient pas voté pour elle, intègrent l'exécutif et assument une vice-présidence. Elle estime regrettable que ces personnes ne puissent se positionner indépendamment du candidat pour lequel ils ont voté. Elle propose donc de fixer à 14 le nombre de vice-présidences et ainsi permettre une ouverture.

M. BARDON demande les vice-présidences.

Mme DUBOIS les nomme :

- Proximité et mutualisation,
- Finances,
- Tourisme,
- Développement économique,
- Culture, animation du patrimoine et CLD,
- Action sociale,
- SCoT, ADS, PLUi,
- Environnement,
- PCAET, GEMAPI et LEADER,
- Travaux,
- Assainissement et eau
- Natura 2000, PAEC et PSE,
- Communication.

Il y aura un doublon pour le développement économique pour les zones d'activités et les relations avec les entreprises.

M. MUNERET demande les conseillers délégués pour connaître la composition complète du Bureau. Cela permettrait de déterminer le nombre que « chaque groupe » pourrait avoir en fonction du résultat de l'élection de la Présidence et donc proratiser. 2 postes de vice-présidence ne sont pas suffisants pour parler d'ouverture.

Mme DUBOIS rappelle qu'il n'y a pas de gagnant ni perdant mais de parler d'une communauté de communes et de la Dombes. Elle souhaite apaiser ce clivage, avec un exécutif ouvert pour la Dombes. Cela ferait 14 vice-présidences et 3 conseillers délégués :

- Transport, mobilités et gens du voyage,
- Réduction des déchets, tri et plan alimentaire territorial,
- Sentiers pédestres et itinéraires vélos.

M. GAUTHIER propose, en plus du côté majoritaire / minoritaire, avoir 17 élus de communes différentes.

Mme DUBOIS ne le souhaite pas.

M. MUNERET souhaite que pour réussir ce démarrage les 18 membres du Bureau correspondent mieux à une fraction représentative. Il les encourage à se revoir lors d'une suspension de séance.

Mme DUBOIS confirme que l'ouverture est faite. Elle propose de fixer à 14 le nombre des vice-présidents.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 40 voix pour, 19 voix contre (Mmes MORTREUX, FLACHER, ESCRIVA, MOREL PIRON, BERNARD, PERI, MM. GENESTOUX, LIENHARDT, JANNET, PETIT, JOLIVET, MUNERET, BARDON, MERIEUX, LANIER, GAUTHIER, BOULON, JAYR et BRANCHY) et 1 abstention (Mme CHEVALIER) :

- **De fixer** à 14 le nombre des vice-présidents.

V- **ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

La Présidente rappelle que les Vice-présidents sont élus, au sein du Conseil Communautaire, dans les mêmes formes que l'élection du Président, au scrutin secret et à la majorité absolue. Cette élection est organisée poste par poste au scrutin uninominal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, le plus âgé étant déclaré élu en cas d'égalité de suffrages.

Après un appel de candidature, la Présidente procède au déroulement des votes par poste de Vice-présidence.

1/Election du 1^{er} Vice-président :

S'est porté candidat :

- Monsieur Jean-Pierre GRANGE

Discours de M. GRANGE :

« Jean-Pierre GRANGE, maire de Baneins, 56 ans, marié 3 enfants. Agriculteur, habitué un peu au maquignonnage, mais je vois que ce soir il y en a un peu là. Ce n'est pas grave, ça fait partie du jeu mais j'espère que malgré tout ça on va repartir sur de bonnes bases. Vous verrez que l'ouverture se fera dans le Bureau. Si on veut tous travailler pour le Dombes, on doit y arriver et on y arrivera. Je suis vice-président à la proximité depuis 2019, suite au décès de Mme Baconnier. Ce poste touche la MSAP, le CLIC depuis l'an dernier. LA MSAP fonctionne très bien, une personne a été embauchée à plein temps pour être plus présentes sur les communes. On espère devenir Maison France Services. J'avais en charge aussi le service commun, les intervenants scolaires pour la musique et le sport. Je n'ai pas eu beaucoup de temps pour m'occuper de la mutualisation, c'est le gros chantier de ce mandat. Il a entendu à travers les réunions que les communes désiraient nous voir. Sur un plan administratif, il est possible de traiter avec les 36 communes. Pour le reste, des groupes seraient plus adaptés. La mutualisation n'est pas un problème de moyen ou de technique mais de personnes. Il faut travailler en confiance pour faire quelque chose. Il faudra être plus à l'écoute. Par rapport à cette 1^{ère} vice-présidence, ce n'était pas du tout dans mon attention d'être 1^{er} vice-président. Certains sont peut-être surpris de me voir à ce poste-là. Je l'étais également quand on me l'a proposé. Si j'ai accepté c'est parce que de mettre un maire d'une petite commune c'est une ouverture. C'est pour ça que je me présente à vous. »

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	60
Nombre de votes blancs	2
Nombre d'abstentions	8
Nombre de suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Pierre GRANGE 49 voix
- Madame Evelyne ESCRIVA 1 voix

Monsieur Jean-Pierre GRANGE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes de la Dombes et installé immédiatement.

2/Election du 2^{ème} Vice-président :

S'est porté candidat :

- Monsieur Jean-Paul COURRIER

Discours de M. COURRIER :

« Jean-Paul COURRIER, Maire de Saint-Nizier-Le-Désert. C'est mon deuxième mandat et le premier en tant que maire. En concubinage et famille recomposée, j'ai 3 enfants, le plus jeune a 30 ans dans quelques mois et 5 petits enfants, le dernier n'a pas encore un an. J'ai été directeur ou dirigeant d'entreprise pendant 35 ans dans le monde industriel et/ou commercial. J'ai beaucoup opéré dans le milieu de l'innovation (j'ai déposé plusieurs brevets). Dans le même temps, je me suis beaucoup investi à l'extérieur de l'entreprise : Administrateur de la CGPME, Administrateur de la Fédération Française des Groupements d'Employeurs à Paris; Administrateur de l'ESCI, l'École Supérieure de Commerce et d'Industrie de l'Ain (création de l'école avec Victor Janody et d'autres industriels de l'Ain); Créateur et président de l'association des industrielles de la ZI de Trévoux / Reyrieux / Parcieux ; Instigateur et créateur de Ain val de Saône entreprendre (support financier à la créations d'entreprises, prêts d'honneur) .

Président de plusieurs associations solidaires œuvrant pour l'emploi et les publics en difficultés.

Je voulais absolument terminer ma carrière en aidant les autres, je l'ai fait pendant 4 ans au travers d'un dernier emploi dans le milieu médico-social au sein d'un ITEP. J'ai pu ainsi intervenir en faveur d'enfants ayant des troubles du comportement et de l'apprentissage et en aidant leurs familles.

A la retraite depuis le 1^{er} juillet. Je me suis mis à la disposition de notre présidente afin d'œuvrer pour notre beau territoire et poursuivre les actions entamées ces dernières années dans une ouverture de dialogue constructif. »

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	60
Nombre de votes blancs	2
Nombre d'abstentions	12
Nombre de suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Paul COURRIER 45 voix
- Madame Evelyne BERNARD 1 voix

Monsieur Jean-Paul COURRIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes de la Dombes et installé immédiatement.

3/Election du 3^{ème} Vice-président :

S'est porté candidat :

- Monsieur Patrick MATHIAS

Discours de M. MATHIAS :

« Patrick MATHIAS, 53 ans, 3 enfants, maire de Chatillon sur Chalaronne. J'étais vice-président à la culture, au patrimoine et au CLD dans l'ancien mandat. Quand on parle de culture et de patrimoine sur la Dombes, c'est très important comme Rêve de cirque, Cuivre en Dombes et Polar en Dombes. Je voulais m'investir encore plus dans le tourisme, naturellement du fait de la commune de Chatillon sur Chalaronne qui est une porte touristique du département de l'Ain. Il me semblait également important de porter cette dynamique sur les 36 communes, dans le prolongement du travail déjà réalisé par la SPL, en direction de plusieurs sujets comme les familles et les touristes. Nous ne sommes certes pas à Saint-Tropez, mais les touristes dans un rayon de 100 kilomètres, les Lyonnais notamment, peuvent être attirés par le poumon vert que représente la Dombes. Nous possédons un superbe environnement, des étangs, une flore extraordinaire, des oiseaux. Le

parc des Oiseaux, Notre-Dame des Dombes et un patrimoine bâti qui sont remarquables, à faire remarquer et à faire découvrir à l'ensemble des gens qui passent par la Dombes. Ils passent facilement car deux autoroutes tangentent notre territoire. Il suffit de les attirer pour qu'ils viennent chez nous pour découvrir notre territoire. Et puis, nous avons aussi la chance d'être le deuxième territoire au niveau national pour le cheval. Il reste du travail à faire. Vous avez tous vu sur le bureau Lyon métropole avec le sujet du golf, donc un beau sujet aussi qui attire. Continuons à travailler sur le tourisme en Dombes, territoire remarquable, remarqué, mais qu'il faut préserver. Cela signifie amener des invités - les touristes sont les invités- à découvrir, à partager et à respecter la biodiversité qu'on a la chance de leur offrir. Je vous remercie. »

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	60
Nombre de votes blancs	5
Nombre d'abstentions	18
Nombre de suffrages exprimés	37
Majorité absolue	19

Ont obtenu :

- Monsieur Patrick MATHIAS 36 voix
- Madame Fabienne BAS DESFARGES 1 voix

Monsieur Patrick MATHIAS, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes de la Dombes et installé immédiatement.

4/Election du 4^{ème} Vice-président :

S'est porté candidat :

- Monsieur Dominique PETRONE

Discours de M. PETRONE :

« Bonsoir à tous, je suis Dominique PETRONE. Je suis maire de Saint-Marcel en Dombes, j'ai 66 ans. Je suis marié, j'ai deux grands enfants de 33 et 34 ans qui ne se décident pas à me faire devenir grand père. Alors je suis en retraite depuis juin 2018. Mon activité professionnelle, j'ai été ingénieur à la Métropole de Lyon, en charge du développement de dix communes de l'Ouest Lyonnais sur l'ensemble des thématiques de développement. C'est à dire que je me suis occupé des problématiques logement, espace public, voirie et places, les zones d'activités économiques, les équipements, écoles, bâtiments publics et autres. Dans la commune, je suis élu depuis 1989. J'ai fait le parcours successif de conseiller, adjoint, maire. Et là, j'attaque mon troisième mandat de maire. J'ai été vice-président à la communauté de communes en mars 2008 avec Madame Gisèle Baconnier, présidente de la Communauté de Communes Centre Dombes au développement économique. J'ai été réélu vice-président en 2014, mais là, à l'autorisation des droits des sols, ce qu'on appelle l'ADS avec Michel Girer. Ensuite, à la suite de la démission du vice-président qui était en charge du développement économique, Michel Girer m'a demandé de reprendre la vice-présidence au développement économique. Ce que j'ai accepté. Alors, effectivement, en termes de points forts, j'ai la connaissance des procédures opérationnelles, les ZAC, les permis d'aménager, les projets urbain, partenarial, etc. Peut-être qu'on ne connaîtra jamais le PUP à la communauté de communes. J'ai aussi la connaissance de l'urbanisme réglementaire et donc ça m'a permis de faire l'expertise des ZA du point de vue réglementaire à la ComCom, en me rendant compte qu'il y avait besoin de reprendre certains règlements et des orientations d'aménagement et de programmation. J'ai bien sûr depuis que je suis VP, une bonne connaissance des zones d'activités communautaires et enfin, je pense pouvoir le dire j'ai eu le bonheur de travailler avec de bons techniciens avec Cathy Schoenstein, Julie Bourgeois et François Duchesne pour les travaux. Voilà, je vous remercie. »

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	60
Nombre de votes blancs	2

Nombre d'abstentions	12
Nombre de suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24

A obtenu :

- Monsieur Dominique PETRONE 46 voix

Monsieur Dominique PETRONE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 4^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes de la Dombes et installé immédiatement.

5/Election du 5^{ème} Vice-président :

S'est portée candidate :

- Madame Juliette BURNET

Discours de Mme BURNET :

« Je me présente, j'ai 43 ans, je suis 1^{ère} adjointe à la mairie de Saint Paul de Varax depuis ces dernières élections. Je travaille dans le montage d'opérations immobilières industrielles et commerciales. Je suis dans cette branche d'activités depuis une quinzaine d'années. »

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	60
Nombre de votes blancs	2
Nombre d'abstentions	14
Nombre de suffrages exprimés	44
Majorité absolue	23

Ont obtenu :

- Madame Juliette BURNET 43 voix
- Monsieur Dominique PETRONE 1 voix

Madame Juliette BURNET, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 5^{ème} Vice-présidente de la Communauté de Communes de la Dombes et installée immédiatement.

6/Election du 6^{ème} Vice-président :

S'est porté candidat :

- Monsieur Stephen GAUTIER

Discours de M. GAUTIER :

« Mesdames, messieurs, bonsoir, pour celles et ceux que je n'aurais pas salués. Je m'appelle Stephen Gauthier, j'ai 56 ans, je suis élu nouveau maire de Condeissiat. Très fier de ma commune, de pouvoir en assumer la direction avec mon équipe. Je suis marié, j'ai une fille de 19 ans. A priori, moi non plus, pas de petits enfants, à moins qu'on m'ait caché quelque chose jusqu'à ce soir. J'ai commencé mon parcours professionnel dans un cabinet ministériel pour après, quitter la fonction publique, pour aller en entreprise. J'ai principalement exercé des missions ou des fonctions de direction et de développement, que ce soit pour Carrefour, System U, Feu vert, la direction du marketing et la communication pour la branche de distribution du groupe Michelin pour l'Europe. Et aujourd'hui, je suis dirigeant d'une grosse entreprise rhônalpine. Lorsqu'Isabelle m'a proposé d'assumer cette charge sur la culture, on aurait pu imaginer qu'effectivement, ça puisse faire contre-emploi par rapport à ce qui était ma compétence première. À l'inverse, je pense que dans les temps qui sont ceux auxquels on va être confrontés, les difficultés économiques font que la culture sera certainement un des domaines dans lequel il va falloir imaginer à la fois de nouvelles actions, y compris des nouveaux financements, qu'il faudra aller chercher parfois auprès d'entreprises et d'acteurs de l'économie privée. Je pense qu'en la matière peuvent être trouvés quelques arguments pour les convaincre. Je voudrais rappeler qu'effectivement, l'histoire commence ce soir et que, comme Patrick l'a souligné tout à l'heure, il y a

eu d'ores et déjà un certain nombre d'actions significatives engagées au niveau de la communauté de communes, notamment sur ce qui touche les animations éducatives et culturelles. Il les a cités, je ne reviendrai pas dessus. Le travail va aussi consister à soutenir ces organisations dans leurs manifestations et les associations qui les organisent effectivement dans l'interrogation du plan de projet de mandat, à s'interroger peut-être sur la pertinence d'une infrastructure intracommunautaire ou qui pourrait se faire avec plusieurs communes afin de permettre une activité culturelle ou d'animation qui, peut-être, excelle l'été et qui puisse s'étendre sur l'année. Je crois aussi, sans vouloir être long, qu'il faut qu'on se prépare au double impact de la numérisation et de la digitalisation qui vont nous permettre à la fois et presque de manière contradictoire, de faire connaître à l'intérieur du territoire et à l'extérieur, ce qui est l'animation et la culture dans ce qu'elle a de typiquement Dombiste, mais également favoriser l'accès à la culture des plus jeunes et des plus anciens à travers peut être des portes aujourd'hui qu'ils ne savent pas toujours maîtriser ou identifier. Si on peut avoir un rôle d'initier ce mouvement, je pense que ce sera une tâche à la mesure de ce que doit être le rôle de la culture dans la communauté de communes. Je précise que je suis un nouvel élu d'une petite commune, que j'ai bien entendu pu mesurer que le passé avait pu porter quelques tensions. Dans la vie, il y a les faits, les sentiments, les opinions sont discutables. Les sentiments pour les miens sont neutres parce qu'arrivant dans cette nouvelle aventure, pour moi, j'entends dans mon mandat, de fait, je ne suis pollué d'aucune tension ou héritage inter relationnel qui serait compliqué. Et je souhaite pouvoir travailler dans un esprit d'ouverture, en étant à l'écoute de chacun et en essayant d'agir pour tous. Merci de m'avoir fait cette proposition. Je sollicite et j'ai l'honneur de solliciter votre confiance ce soir sur cette tâche. »

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	60
Nombre de votes blancs	2
Nombre d'abstentions	10
Nombre de suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25

Ont obtenu :

- Monsieur Stephen GAUTIER 47 voix
- Madame Roseline FLACHER 1 voix

Monsieur Stephen GAUTIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 6^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes de la Dombes et installé immédiatement.

7/Election du 7^{ème} Vice-président :

S'est porté candidat :

- Monsieur François MARECHAL

Discours de M. MARECHAL :

« Bonsoir à toutes et à tous, je m'appelle François Maréchal. J'exerce la profession de consultant. Je suis associé dans une petite entreprise qui a pour mission d'accompagner les collectivités dans les marchés publics, notamment d'assurance. Ma vie professionnelle, je l'ai passée en grande partie dans le milieu des collectivités, toujours dans la problématique assurance. Ça m'a appris à les connaître, à comprendre, notamment au début, lorsque je n'étais pas élu, à comprendre l'engagement des élus des petites communes, des très grandes communes et des grandes structures. Il y a une chose qui est vraie, c'est cette notion d'engagement. On s'engage pour un territoire, on s'engage pour une commune. Voilà au niveau de ma vie professionnelle. Au niveau ma vie d'élu, j'ai été élu il y a bien longtemps, il y a 25 ans à Villars les Dombes. Aujourd'hui, j'occupe le poste de premier adjoint en charge de l'urbanisme, mais aussi de la culture. Au sein de la Communauté de Communes de la Dombes, j'ai eu pour mission ces trois dernières années, depuis 2017, le SCOT et le service ADS. Le SCOT, pour moi, c'est une longue histoire. J'ai intégré un Scot en 1999 il y a déjà bien longtemps. C'était ce qu'on appelait un schéma directeur. Donc, j'ai commencé à travailler sur la prospective et l'aménagement du territoire en 1999. Depuis, les choses ont beaucoup évolué, tant au niveau de la configuration de notre territoire que des attentes des habitants. Je pense qu'il faut aussi parler un petit peu des habitants et de la place de la Dombes au sein de l'aire métropolitaine lyonnaise. Au niveau du travail effectué ces trois dernières années, la méthode qui a été employée pour réviser le Scot, c'est très

administratif, c'est très long, on se pose pleins de questions, on travaille sur l'économie, sur l'environnement, sur l'agriculture et sur la mobilité, bien entendu. Et puis encore des choses que j'oublie. La méthode qui a été employée, c'est non pas la méthode habituelle des Scot qui était employée lors de l'ancien Scot. Le travail a été effectué à partir d'une approche communale et non pas au travers du prisme de l'État et la DDT qui disaient que les Scot, maintenant fonctionnaient comme ça ou qu'il y a tant de logements à la parcelle ou autre prérogative. En son temps, j'ai rencontré les collectivités, j'ai travaillé avec les communes de la Communauté de Communes de la Dombes et j'ai intégré les conseillers municipaux au sein des groupes de travail. C'était consommateur de temps mais cela a été riche en échanges et parfois avec quelques différends. Mais dans tous les cas, nous sommes toujours arrivés à produire. Le but d'un élu, c'est produire, c'est faire des choses. Et le Scot, grâce au travail de tous, grâce à l'écoute entre les différents intervenants, a été approuvé au mois de mars de cette année. On a beaucoup travaillé et je remercie l'ensemble des élus qui se sont investis et des agents, bien entendu. Il a été approuvé à l'unanimité, moins une voix et deux abstentions, me semble-t-il. C'est à dire que même si on dit qu'il n'y avait pas de communication dans l'ancien système, je n'ai jamais trouvé qu'il n'y avait pas de communication quand on parlait d'urbanisme, de projet de territoire, quand on parlait de bien vivre en Dombes, quand on parlait de protection de l'environnement, mais aussi de développement économique. On a besoin d'un territoire vivant. Le mandat qui arrive comme beaucoup des personnes qui sont intervenues avant moi, il faudra que le territoire soit économiquement dynamique. Là, je pense que le travail a été fait par l'ensemble des élus qui ont travaillé sur le Scot. Et puis, il y a aussi des choses nouvelles. C'est notamment réfléchir pour dynamiser notre territoire, pour organiser notre territoire au regard de ce qu'on appelle le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). En 2019, j'ai fait 24 réunions, 24 communes ont accepté de me recevoir. Certains n'avaient pas le temps ou avaient les compétences en interne. Le PLUi, c'était essayer de construire un document unique sur l'ensemble du territoire tout en gardant les spécificités. En conférence des maires en fin d'année 2019, j'ai présenté le dossier aux collègues maires. Pour des raisons de proximité électorale, il a été décidé d'attendre ; peur aussi de perdre du pouvoir en matière d'urbanisme. Ce qu'il faut bien voir, c'est que pour se rassurer, la loi de décembre 2019 donne une pleine écoute au niveau des communes. La méthode qui sera employée pour engager cette réflexion, à savoir qu'il faut d'abord réfléchir et réfléchir tous ensemble à la méthode, comme employé pour le Scot. C'est à dire se rencontrer, travailler en commun, ne pas être d'accord sur certains points, trouver des solutions. Je crois qu'il faudra entamer la réflexion par rapport au PLUi, qui doit être en phase avec les objectifs du contrat territoire. Enfin, on a une chance technique purement technique, c'est que le périmètre du Scot est aussi le périmètre de la communauté de communes. On peut imaginer tout à fait un SCOT PLUi, quelque chose de très en phase et en conservant encore les spécificités au niveau des communes. C'est évident que Bouligneux et Lapeyrouse se ressemble peut-être, comme Châtillon La Palud et Villette sur Ain aussi. Mais par contre, Bouligneux ne ressemble pas à Châtillon La Palud. Donc ça, c'est le règlement, les prospectives en matière d'urbanisme sont adaptables. La loi de 2019 donne beaucoup de possibilités, notamment à l'espace communes, aux maires. Donc, voilà le futur chantier. Il y en aura un autre aussi automatiquement : un document d'urbanisme, c'est fait pour vivre. On a fait un document de prospective avec le Scot à hauteur de 2035. Bien évidemment, compte tenu des changements, on a parlé climat, économie, métropole lyonnaise. Bien évidemment, il y aura une modification du Scot qui sera faite lors de ce mandat. Ne pas le dire, ce serait ne pas connaître le sujet. Enfin, il y a une troisième possibilité. Tout à l'heure, j'ai entendu parler de région. Je dirais que la Communauté de Communes de la Dombes fait partie de l'InterScot. Qu'est-ce que c'est ? Ce sont 13 Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise. Ce sont nos collègues des Monts du Lyonnais, du Beaujolais, du Nord-Isère, je ne vais pas tous les citer. Alors, ce groupe de travail informel, il a l'avantage de présenter des solutions de prospective, notamment à la région, par rapport à quelque chose qui est très agréable en matière de développement économique, qu'on appelle la métropole lyonnaise, mais qui implique quelques soucis en matière de développement de population, en matière de pression foncière. Et nous sommes les interlocuteurs de la région par rapport à cela. Enfin, pour clore, je crois que notre territoire doit être dynamique. On a fait en sorte qu'il le soit au niveau de l'écriture du Scot. Maintenant, il y a l'essai à transformer. Voilà ce que je voulais vous dire ce soir par rapport à l'aménagement du territoire. Enfin, juste un petit spot par rapport à l'ADS, qu'a mis en place mon collègue Dominique Pétrone il y a quelques années au niveau de Centre Dombes. L'ADS fonctionne bien. Nous travaillons avec une autre communauté de communes, Dombes Saône Vallée. Je crois que l'ensemble des collectivités qui ont besoin de l'ADS sont contentes. Ça vient surtout des agents et de l'organisation mise en place. La nouveauté lors de la dernière mandature, c'est la disponibilité accrue des agents, non pas pour répondre aux collectivités, ça a toujours très bien fait, mais pour aller vers les collectivités. Il y a eu fréquemment des réunions d'informations avec les agents des petites collectivités pour leur dire comment on fait pour remplir tel document, etc. Là, il y a vraiment eu un travail de fait. Voilà ce que je voulais vous dire ce soir. Mon souhait, c'est continuer à travailler comme j'ai travaillé, c'est à dire non pas à partir d'une méthode descendante, mais plutôt ascendante et toujours échanger. Voilà pourquoi je me présente. »

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	60
Nombre de votes blancs	4
Nombre d'abstentions	13
Nombre de suffrages exprimés	43
Majorité absolue	22

Ont obtenu :

- Monsieur François MARECHAL 42 voix
- Monsieur Ludovic LOREAU 1 voix

Monsieur François MARECHAL, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 7^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes de la Dombes et installé immédiatement.

8/Election du 8^{ème} Vice-président :

S'est porté candidat :

- Monsieur Christophe MONIER

Discours de M. MONIER :

« Bonsoir à tout le monde. Christophe Monnier, dont je suis le maire de Saint Germain sur Renon. Je suis marié, deux enfants. J'ai la chance de pouvoir être grand père dans quelques jours maintenant. Je suis fonctionnaire, en activité, mais à 80%, ce qui me libère un peu de temps, au moins une journée par semaine pour les mandats d'élus, qu'il soit communal ou intercommunal. Donc l'environnement. On pourrait dire plutôt la thématique déchets, puisque ça occupe beaucoup le service. Il faut savoir que c'est un service avec un budget annexe et qui correspond à un tiers du budget de fonctionnement. Donc, c'est un gros budget. Et pour les 6 ans à venir, il y a des grosses opérations à effectuer, notamment sur les déchetteries, avec la mise à niveau de toutes les déchetteries. Nous avons quatre déchetteries sur le territoire, une à Villars les Dombes, une à Saint André de Corcy, qui sont, je dirais, de bonne qualité et aux normes, et une déchetterie à Chalamont qui méritent des aménagements, notamment pour élargir un petit peu le tri, permettre aux agents d'avoir des locaux adaptés et surtout, de trouver une solution pour la sortie et l'entrée de cette déchetterie avec la route départementale qui est très, très dangereuse. Nous avons aussi un projet sur Châtillon sur Chalaronne, puisque la déchetterie n'est plus aux normes. Elle est sur un terrain de la commune. On doit libérer ce terrain, le dépolluer et la déplacer dans la zone industrielle sur un terrain qui nous appartient. Ensuite, il faudra bien sûr valider au 1^{er} janvier 2021 la mise en place de la redevance incitative. J'ai bien conscience que c'était une opération qui a divisé un peu. Je ne vais pas rappeler le contexte, mais c'était un peu contraint puisque la loi Notre nous obligeait à uniformiser les systèmes et le conseil communautaire a voté en faveur de la redevance incitative. Et aujourd'hui, je propose aux nouveaux maires, aux nouveaux conseils d'aller les rencontrer s'ils ont des questions ou interrogations sur ce système. Il est bien sûr évolutif et sera peut-être amendé un peu, corrigé avec le conseil communautaire. Les tarifs sont votés chaque année au conseil communautaire. Pour finir, nous avons aussi des actions à mener : opérations de vente de composteurs, des animations scolaires, des opérations des conteneurs enterrés verre pour les communes. Certaines ne sont peut-être pas encore équipées de ce genre de dispositifs. Mais je pense que dans les années à venir, on pourra refaire ces opérations qui sont bien utiles, notamment pour les cœurs villages. Donc, on travaille aussi dans la sensibilisation sur le tri en lien avec la communication, les enfants dans les écoles. Et puis on sera peut-être épaulés par une nouvelle délégation. N'oublions pas non plus les extensions de consignes de tri. Ça, c'est un gros challenge que l'on veut mettre en place puisqu'actuellement, on retrouve dans notre poubelle noire beaucoup de déchets qui pourraient être recyclés. Mais il faut que notre centre de tri soit équipé d'une chaîne spéciale, notamment pour les extensions de consignes de tri. Donc, les consultations sont en cours et j'espère qu'on aura un candidat qui nous permettra de proposer à la population cette avancée pour l'environnement. Voilà, je vous remercie. »

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	60
-------------------	----

Nombre de votes blancs	5
Nombre d'abstentions	10
Nombre de suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23

Ont obtenu :

- Monsieur Christophe MONIER 43 voix
- Monsieur Jean Luc BOURDIN 1 voix
- Monsieur Michel JACQUARD 1 voix

Monsieur Christophe MONIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 8^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes de la Dombes et installé immédiatement.

9/Election du 9^{ème} Vice-président :

S'est porté candidat :

- Monsieur Ludovic LOREAU

Discours de M. LOREAU :

« Je souhaite mettre mes compétences de naturaliste de formation et ingénieur en environnement de profession au service de la collectivité. Je suis prêt à partager avec un conseiller délégué cette thématique, qui est lourde. Je suis encore salarié du secteur privé mais à temps partiel. Cela sera un travail collectif. C'est important pour moi de rejoindre le Bureau avec la thématique de la transition environnementale mais je voudrais aussi apporter une forme de nouveauté et neutralité pour le coup. Je n'ai pas de passif au niveau de cette communauté de communes. Je souhaite travailler avec toutes les volontés. Je souhaite que ce soit la relation humaine qui l'emporte. J'espère que nous réussirons à travailler tous ensemble. Je souhaite apporter un équilibre, un regard nouveau sans connaître ce qui s'est passé antérieurement. Il y a des thématiques qui me semblent essentielles aujourd'hui. La mutualisation est un sujet extrêmement important comme l'a rappelé le 1^{er} vice-président avec les services à la personne. Je vous demande de m'apporter votre soutien avec la garantie de travailler avec un autre vice-président ou conseiller délégué. »

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	60
Nombre de votes blancs	2
Nombre d'abstentions	7
Nombre de suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26

Ont obtenu :

- Monsieur Ludovic LOREAU 50 voix
- Monsieur Gérard BRANCHY 1 voix

Monsieur Ludovic LOREAU, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 9^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes de la Dombes et installé immédiatement.

10/Election du 10^{ème} Vice-président :

S'est porté candidat :

- Monsieur Michel JACQUARD

Discours de M. JACQUARD :

« Bonjour à toutes et à tous. Je me présente, Michel Jacquard j'ai 62 ans, je suis jeune retraité, je vis maritalement et je n'ai pas d'enfant. Auparavant j'étais directeur technique dans une PME de 40 salariés. Après avoir été conseiller municipal puis Maire Adjoint en charge de la culture, je suis actuellement pour

mon troisième mandat Maire Adjoint en charge de l'urbanisme, de l'eau et de l'assainissement à Châtillon sur Chalaronne. Je suis également depuis trois mandats conseiller communautaire et vice-président à l'environnement à la Communauté de Communes Chalaronne Centre puis à la Communauté de Communes de la Dombes. De par mes expériences professionnelles et d'élu, j'ai acquis des compétences me permettant d'assurer le poste de vice-président en charge des travaux pour ce nouveau mandat. Malgré des finances étroites, j'espère que de nombreux projets de travaux se réaliseront sur notre territoire. Dans quelques mois deux chantiers importants se profilent. Ce sont l'aménagement et la mise en conformité de la déchèterie de Chalamont et la construction de la nouvelle déchèterie de Châtillon sur Chalaronne. Ces deux dossiers me tiennent particulièrement à cœur puisqu'avec mon collègue Christophe Monier nous avons travaillé sur les cahiers des charges de ces deux dossiers. Lors du dernier mandat j'ai pris un très grand plaisir de travailler avec Isabelle Dubois et l'ensemble du bureau et surtout dans le début de la mise en place du projet de territoire cher à notre défunt Président Michel Girer. Je vous remercie de votre attention. »

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	60
Nombre de votes blancs	4
Nombre d'abstentions	13
Nombre de suffrages exprimés	43
Majorité absolue	22

Ont obtenu :

- Monsieur Michel JACQUARD 42 voix
- Monsieur Alain JAYR 1 voix

Monsieur Michel JACQUARD, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 10^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes de la Dombes et installé immédiatement.

11/Election du 11^{ème} Vice-président :

S'est porté candidat :

- Monsieur Philippe POTTIER

Discours de M. POTTIER :

« Bonjour, je m'appelle Philippe Pottier. J'ai 51 ans, je suis marié, j'ai deux enfants, deux grands enfants qui ont quitté le nid, déjà depuis un peu de temps. Il faut vivre sans. Je suis élu sur la commune Le Plantay depuis 2001, où j'ai effectivement passé un peu toutes les étapes puisque j'ai été conseiller pendant deux mandats. Et puis, j'attaque mon deuxième mandat d'adjoint. A titre professionnel, je suis hydraulicien de formation. J'ai commencé ma carrière à la Régie des eaux de Bourg en Bresse. Et puis, je suis parti travailler dans un bureau d'études, en tant que chargé d'études à faire des schémas directeurs eau potable et assainissement. Et puis, il y a une vingtaine d'années, j'ai réintégré, je dirais, l'exploitation eau et assainissement dans un grand groupe. C'est pour ça que je connais beaucoup d'entre vous où je gère bon nombre de contrats d'eau et d'assainissement sur le département de l'Ain et sur le Nord-Isère. On a effectivement bon nombre de sujets à traiter, que ce soit en eau ou en assainissement. Là, ça sera surtout en assainissement, puisque je dirais l'eau est déjà très bien gérée par les syndicats des eaux. Et ce serait dommage, effectivement, de chambouler cette organisation qui fonctionne très bien. Par contre, effectivement, le sujet principal ne sera pas forcément sur le SPANC, mais plutôt sur l'assainissement collectif. Vous êtes tous au courant de la réglementation et à partir du 1^{er} janvier 2026, le transfert de compétence assainissement collectif deviendra obligatoire. Donc, il faut s'y préparer dès maintenant et c'est pour ça que je vous propose ma candidature. Je viendrai, je pense tous vous rencontrer. J'ai déjà une connaissance assez importante de bon nombre d'installations et de systèmes, mais je pense qu'il faut qu'on discute de savoir comment on peut réaliser le transfert dans de bonnes conditions pour les Communes et surtout pour les usagers du service. »

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	60
-------------------	----

Nombre de votes blancs	2
Nombre d'abstentions	11
Nombre de suffrages exprimés	47
Majorité absolue	24

A obtenu :

- Monsieur Philippe POTTIER 47 voix

Monsieur Philippe POTTIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 11^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes de la Dombes et installé immédiatement.

12/Election du 12^{ème} Vice-président :

Se sont portés candidats :

- Monsieur Gérard BRANCHY
- Monsieur Michel CHALAYER

Discours de M. BRANCHY :

« Gérard Branchy, maire de Versailleux, depuis quelques mandats. J'étais en charge du dossier PAEC dans la dernière mandature de la communauté de communes. J'étais co-animateur de Natura 2000. Donc c'est sur ces thématiques que je compte poursuivre, m'investir, en tant que VP ou conseiller délégué. Ces thématiques sont très importantes pour la grande Dombes. On a travaillé en collaboration avec les autres communautés de communes. Il faut continuer sur cette voie-là pour que la Dombes soit forte et unie. C'est une chose à laquelle je tiens beaucoup et je m'étais attelé à travailler dans ce sens-là. Je désire poursuivre cette mission-là, si vous m'en donnez l'occasion bien sûr. Merci. »

Discours de M. CHALAYER :

« Bonsoir à toutes et à tous, Madame Présidente, je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée. Je voudrais tout d'abord me présenter à vous. Michel Chalayer, maire de Neuville les Dames depuis le 27 mai 2020. Je suis marié, 4 enfants, 4 petits-enfants, retraité. J'ai exercé la fonction de directeur de site industriel. J'habite le département de l'Ain depuis 40 ans. J'ai une expérience très forte dans le domaine de l'économie, des projets industriels. Je pense que ça pourrait être un plus sur ce poste. Je mettrai bien sûr mon sens de l'écoute, mes capacités de persuasion pour rassembler et agir avec pour seul objectif travailler ensemble au sien de la communauté de communes. Je pense qu'aujourd'hui nous en avons tous envie. Dans un rôle de médiateur, l'objectif sera de travailler avec des acteurs locaux, de trouver des solutions pérennes qui aboutissent au maintien des productions locales. C'est avec la prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, comme vous l'avez souligné dans votre discours Madame la Présidente, que je voudrais préserver la biodiversité et le patrimoine naturel. Je souhaite aussi dans cette fonction, qui est une fonction que je vais découvrir avec de très beaux projets, piloter des projets. Je souhaiterais être accompagné, aidé pour cette nouvelle fonction. Je vous remercie. »

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	60
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	3
Nombre de suffrages exprimés	57
Majorité absolue	29

Ont obtenu :

- Monsieur Gérard BRANCHY 32 voix
- Monsieur Michel CHALAYER 24 voix
- Monsieur Stéphane MERIEUX 1 voix

Monsieur Gérard BRANCHY, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 12^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes de la Dombes et installé immédiatement.

13/Election du 13^{ème} Vice-président :

S'est portée candidate :

- Madame Emilie FLEURY

Discours de Mme FLEURY :

« Bonsoir à tous, Emilie Fleury, j'ai 33 ans, 1^{ère} adjointe à la mairie de Mionnay. C'est mon deuxième mandat. Lors de mon premier mandat, j'étais 5^{ème} adjointe. Je suis en charge des commissions associations, communication et ADS à Mionnay. A titre professionnel, je suis co-gérante d'une petite entreprise qui fabrique et commercialise des bases naturelles de cocktail. Je m'occupe essentiellement de toute la partie communication, marketing et gestion administrative et financière. Quand Isabelle est venue me parler de ce poste de vice- présidente, mon maire a été consulté et il a approuvé. J'ai accepté pour 3 raisons : je crois au projet de territoire porté par Isabelle, la Dombes doit être valorisée ; dombiste depuis ma naissance. La seconde raison est que la communication aura un rôle essentiel à jouer dans la réalisation de ce projet. Il faudra fédérer les élus pour travailler sereinement et ensemble, la population placée au cœur de toutes nos préoccupations et de nos actions. La troisième raison qui me pousse à vous proposer ma candidature est qu'un regard supplémentaire féminin est toujours intéressant. »

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	60
Nombre de votes blancs	1
Nombre d'abstentions	8
Nombre de suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26

A obtenu :

- Madame Emilie FLEURY 51 voix

Madame Emilie FLEURY, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 13^{ème} Vice-présidente de la Communauté de Communes de la Dombes et installée immédiatement.

13/Election du 14^{ème} Vice-président :

S'est portée candidate :

- Madame Evelyne ESCRIVA

Discours de Mme ESCRIVA :

« Bonsoir à tous. Ce n'était pas une candidature prévue, comme vous pouvez vous en douter. Je me présente sur ce poste parce qu'effectivement, comme l'a souligné Emilie Fleury, je pense que ça manque un peu de femmes dans cet exécutif et également, je pense nécessaire de coordonner les actions sociales au niveau du territoire. Donc, j'espère pouvoir apporter ma pierre et voir ce qu'il est possible de faire à ce niveau là parce qu'effectivement, de nombreux dispositifs existent. Mais je pense que c'est un peu confus et la lisibilité n'est pas forcément au rendez-vous pour les habitants. C'est assez morcelé. Il y a des dispositifs au niveau des communes, des dispositifs au niveau des communautés de communes, des territoires, même plus vastes départements, régions, donc voir comment on peut coordonner tout ça, pour avoir une action sociale bien plus efficace et plus efficiente. »

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	60
Nombre de votes blancs	1
Nombre d'abstentions	7

Nombre de suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27

Ont obtenu :

- Madame Evelyne ESCRIVA 51 voix
- Madame Monique LACROIX 1 voix

Madame Evelyne ESCRIVA, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 14^{ème} Vice-présidente de la Communauté de Communes de la Dombes et installée immédiatement.

VI- FIXATION DU NOMBRE DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Conformément aux dispositions réglementaires et notamment l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau est composé du Président/ de la Présidente, d'un ou plusieurs Vice-Présidents, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 47 voix pour, 4 voix contre (MM. JOLIVET, MUNERET, BARDON et MERIEUX) et 9 abstentions (Mmes PERI, MOREL PIRON, MORTREUX, MM. PETIT, LIENHARDT, GAGNOLET, GAUTHIER, LARRIEU et GENESTOUX) :

- **De fixer** à 2 le nombre des autres membres du Bureau.

VII- ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

La Présidente a ensuite procédé à l'élection des autres membres du bureau selon les mêmes modalités que les Vice-présidents, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, le plus âgé étant déclaré élu en cas d'égalité de suffrages.

Après un appel de candidature, la Présidente a procédé au déroulement des votes par poste des autres membres du bureau.

1/Election du 1^{er} membre :

S'est portée candidate :

- Madame Fabienne BAS DESFARGES

Discours de Mme BAS DESFARGES :

« Bonsoir tout le monde, donc je suis Fabienne Bas Desfarges, je réside à Châtillon sur Chalaronne. Je suis maire adjointe à la commune de Châtillon sur Chalaronne depuis deux mandats en tant que responsable du fleurissement, embellissement, le camping, le cadre de vie et la communication. J'avais déjà cette délégation au cours du précédent bureau. Il faut savoir que le dossier des gens du voyage est un dossier délicat qui est régi par la préfecture. C'est un schéma départemental qui est défini pour les quatre ou cinq années à venir. Donc, là, celui qui est en cours a été révisé. Nous avons en charge au niveau de la Communauté de Communes de la Dombes l'officialisation de l'aire d'accueil qui est aujourd'hui officieuse à Villars les Dombes. Ça sera une des tâches des années à venir. Un dossier qui va également bien nous occuper, c'est la mobilité. Au niveau de la loi d'orientation de la mobilité qui a été promulguée en décembre 2019, c'est une compétence que la communauté de communes pourra éventuellement exercer. Donc, ça sera une décision à prendre et il faudra ensuite travailler sur ce sujet-là. Voilà tout ce que je peux vous dire. Je vous remercie. »

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	60
Nombre de votes blancs	4
Nombre d'abstentions	14

Nombre de suffrages exprimés	42
Majorité absolue	22

A obtenu :

- Madame Fabienne BAS DESFARGES 42 voix

Madame Fabienne BAS DESFARGES, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée membre au sein du Bureau communautaire.

2/Election du 2^{ème} membre :

S'est portée candidate :

- Madame Audrey CHEVALIER

Discours de Mme CHEVALIER :

« Bonsoir. Je m'appelle Audrey Chevalier, maman de 2 garçons, j'ai été élue le 28 juin sur la commune de Sandrans ou j'occupe le rôle de première adjointe. J'ai 32 ans, je suis la plus jeune ce soir, je crois. J'ai créé ma société de conseil aux entreprises dont le but est de soutenir l'activité des personnes en situation de handicap et éloignés du monde du travail. Dans ce cadre, j'accompagne les entreprises lyonnaises, dans la mise en place de la collecte, du tri et du recyclage de leurs déchets, j'accompagne également les restaurants de la métropole dans la mise en place de la collecte de leurs bio déchets et leur transformation en compost. J'ai aussi l'avantage de la nouveauté et de la neutralité. Je sais que la communauté a déjà effectué un beau travail sur le sujet avec une équipe performante et je serais ravie de pouvoir apporter mon expertise et ma motivation sur ce projet qui me passionne. J'espère que M. Monier sera d'accord pour travailler avec moi et que nous pourrons ensemble contribuer à la réduction des déchets de notre territoire. »

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	60
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	11
Nombre de suffrages exprimés	49
Majorité absolue	25

Ont obtenu :

- Madame Audrey CHEVALIER 48 voix
- Monsieur Michel CHALAYER 1 voix

Madame Audrey CHEVALIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée membre au sein du Bureau communautaire.

Mme DUBOIS se félicite de ce nouveau Bureau ouvert avec de nouvelles personnes, des horizons complètement différents.

VIII- DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A MME LA PRESIDENTE

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'assemblée délibérante de déléguer au Président une partie de ses attributions, à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;

- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ».

Il est proposé au Conseil Communautaire de déléguer les attributions suivantes :

1. signer les contrats d'emprunts à court, moyen ou long terme, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :
 - la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable
 - la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
 - la possibilité d'allonger la durée du prêt,
 - la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
 - la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
 - la possibilité d'engager et de procéder au remboursement anticipé d'un voire plusieurs prêts contractés par la collectivité.
2. concernant les marchés publics :
 - éliminer les candidatures jugées irrecevables,
 - sélectionner les candidats admis à présenter une offre dans le cadre d'une procédure restreinte ou admis à concourir, admis à réaliser des prestations après avis d'un jury,
 - déclarer sans suite ou infructueuse une procédure et déterminer ensuite la procédure à mettre en œuvre,
 - déclarer une offre irrégulière, inappropriée ou inacceptable, éliminer une offre anormalement basse,
 - signer, prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant total inférieur ou égal à 50 000 € HT ainsi que toutes leurs modifications, lorsque les crédits sont ouverts au budget.
3. réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 €.
4. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
5. passer les contrats d'assurance ainsi que leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et d'accepter les indemnités de sinistres perçues dans le cadre des contrats d'assurances.
6. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
7. intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle.
8. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
9. signer des conventions ne donnant lieu ni à l'émission de titre, ni de mandat dont le montant unitaire se situerait en dessous de 100 € et le montant global en-dessous de 5 000 €.
10. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
11. autoriser, au nom de la Communauté de Communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre, dans la mesure où les cotisations sont inscrites au budget.
12. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules communautaires, uniquement pour les dommages matériels.

13. déposer un permis d'aménager, de construire ou de démolir.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 51 voix pour, 1 voix contre (M. MUNERET) et 8 abstentions (Mmes PERI, ESCRIVA, MOREL PIRON, BERNARD, FLACHER, MM. GENESTOUX, LIENHARDT et MERIEUX) :

- **De charger** la Présidente, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations citées ci-dessus,

- **De prévoir** qu'en cas d'empêchement de la Présidente, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant,

- **De rappeler** que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, la Présidente rendra compte des attributions exercées, par elle-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.

IX- LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

INFORMATIONS DIVERSES

Tenue du prochain Conseil Communautaire : Jeudi 30 juillet 2020 à 20h00 à Saint Germain sur Renon

Fin de la séance : 22h50

Le secrétaire de séance,

La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,

M. COMTET

Mme DUBOIS

